

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module 2023-2024

Formation pratique 2 (FP2) Temps partiel

<p>Code T.TS.SO359.FP2TP.F.23</p> <p>Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS</p> <p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p>
--	--	---	---

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 27 ECTS</p>	<p>Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
---	---

1. La partie formation "**terrain**" équivaut à 24 ECTS
2. La partie "**intégration**" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique (FP) équivaut à 3 ECTS

Volée TP 2020

Semestre 8 : Printemps 2024
(choix du taux d'engagement pour la FP)

Semestre 9 : Automne 2024
(préparation, recherche de place et début FP)

Semestre 10 : Printemps 2025
(réalisation de la période FP)

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

- Trouver une place de formation pratique 2 dans l'option choisie en respectant les règles de recherche figurant dans le document "règles relatives à la recherche de place de formation pratique" et remplir les formulaires ad hoc avant le 15 décembre 2024 (celle-ci peut se réaliser à plein-temps ou à temps partiel).
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable.
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées.

Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la FP2 sera refusé et l'étudiant-e devra recommencer l'ensemble du processus dès le semestre de printemps 2025. Il ou elle réalisera sa période de formation pratique au semestre de printemps 2026.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :**

Les 8 compétences du référentiel PEC20 BATS HES-SO seront développées.
<https://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/programme-de-formation/referentiel-de-competences/>

Objectifs pour la partie terrain :

Les niveaux attendus en fin de FP2 sont indiqués dans l'annexe 1 des « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ».

https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-ts/modules/FP/Divers/Dispositions_d_application_sur_la_FP_relatives_au_PEC_2020_du_Bache

Objectifs pour la partie intégration (analyse de pratique) :

Cette partie du module s'inscrit dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Elle contribue à l'identification de repères permettant aux étudiant-e-s de se situer dans leur travail et de poursuivre la construction des compétences inhérentes à l'exercice de la profession.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Contenu pour la partie "terrain":**

« La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant-e-s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative » (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Le travail dans une institution, une expérience et une pratique réflexive;
- L'élaboration, la rédaction, et la mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Une rencontre tripartite pour l'élaboration du DCPT2;
- Un accompagnement pédagogique du ou de la PF;
- L'élaboration et la rédaction d'un rapport écrit rendant compte du processus pédagogique;
- L'évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, RFP);

Les « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel-le-s de terrain.

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action professionnelle à partir de l'analyse de situations réelles. Les temps de réflexion individuelle et groupale sont autant de vecteurs de développement des compétences et donc de professionnalisation, reposant sur :

- Des analyses de la pratique.
- Une socialisation des expériences professionnelles.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module FP2 :

- Cours d'analyse de pratique
- Séances de supervision

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties est nécessaires pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie formation "terrain" (24 ECTS) est validée selon la notation habituelle (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). La partie « Intégration » (3 ECTS) est validée selon la notation "acquis / non acquis".

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

- Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation de pratique.
- **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2** (au plus tard 6 semaines à partir du 1er jour de leur période de formation pratique pour celles et ceux qui effectuent leur FP2 à plein-temps et au plus tard 10 semaines après le début de leur FP2 pour celles et ceux qui l'effectuent à temps partiel).
- Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la RFP de l'école.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative par le ou la PF et par le ou la RFP).
- Attestation rédigée par le ou la superviseur-e que les 20 heures de supervision ont été effectuées (2x10h00 ; FP1/FP2)

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Présence obligatoire et participation active.

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, l'attribution ou non de la note F sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

- Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par les responsables de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 10^e semestre.

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :-

- Répétition du module FP2 au semestre de printemps 2026 y compris la partie "intégration".

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

10 Enseignant-e-s

Leuba Marie
Pfleghard Saskia

Responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

9 janvier 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Professionnalité et recherche** **2024-2025**

Code T.TS.SO359.Intv2.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

3 ECTS

Volées :
PT2022 et EE2021
TP2020

Semaines :
- n°18 (EE21),
- n°20 (TP20-PT22)
- n°21 (PT22-EE21 et étudiant-es exempté-es du portfolio)

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :

2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés dans leur contextes variés.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capable de/d' ;

1) Pour la démarche portfolio :

- identifier leurs besoins et intérêts en matière de formation continue dans une perspective de professionnalisation continue ;
- analyser et expliquer de manière claire et synthétique les éléments saillants de leur processus de formation à travers le bilan final du portfolio.

2) Pour les journées école-recherche-terrain et valorisation de travaux :

- questionner les enjeux et contextes de production des connaissances, informations et analyses propres aux recherches en travail social ;
- discuter des solutions et/ou des modes d'intervention découlant des présentations des résultats de recherche en travail social ;
- évaluer les enjeux autour de la formation tout au long de la vie et de sa plus-value pour la pratique professionnelle ;
- formuler des retours constructifs dans une visée d'amélioration du programme de formation suivi.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le module contient deux parties : une journée consacrée au bilan final du portfolio ainsi qu'une journée d'ateliers à choix sur diverses thématiques en lien avec la période post-études. Les différents ateliers seront suivis de l'évaluation du cursus de formation par les étudiant-es. L'inscription ainsi que la participation aux deux journées du module est obligatoire.

Bilan final du portfolio selon la date et l'horaire convenus avec le/la responsable de groupe en mai 2025

Avant de procéder au bilan final, chaque étudiant-e doit avoir documenté au minimum une expérience d'apprentissage pour chacune des 8 compétences du PEC20. Les apprentissages qui peuvent figurer dans le portfolio ne se limitent pas uniquement aux connaissances théoriques, mais également à des moments de transformation saillants, aux activités ou expériences vécues dans le cadre du cursus en école ou hors école, à condition qu'ils puissent être liés à une ou des compétence(s) et de manière significative.

Afin de préparer le bilan final, les étudiant-es s'appuient sur toutes les documentations effectuées dans leurs portfolios. Une prise de recul et une analyse fine de leurs processus de formation seront nécessaires. Les présentations des bilans finaux auront lieu dans les groupes de références.

Quid après les études et évaluation du cursus de formation par les étudiant-es le vendredi 23 mai 2025 (PT22, EE21 et TP20) :

Comment s'engager, rendre visible, échanger et publier en travail social et se former à la suite des études ? Cette journée offre d'abord un choix d'ateliers sur des thématiques variées en lien avec la période à venir après les études. On traitera des différentes possibilités de s'engager en travail social en prenant la parole, en participant à une recherche ou à des réseaux professionnels, en publiant ou en militant dans des mouvements sociaux. On abordera également les possibilités de formation continue.

En fin de journée, après le remplissage d'un questionnaire quantitatif, les étudiant-es seront réparti-es par groupe et par option pour un moment d'échanges sur leur cursus de formation.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La participation au module Professionnalité et recherche sera validée au moyen de trois modalités :

- Présentation du bilan final du portfolio dans les groupes de référence le **en mai 2025**, à la date communiquée par le-la référent-e de groupe.
- Contrôle des inscriptions et participation obligatoire aux ateliers et à l'évaluation de la formation du **vendredi 23 mai 2025**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit :

- En cas de non-présentation du *bilan final du portfolio*, le présenter sous forme orale d'entente avec sa ou son référent-e portfolio. La présentation orale devra être effectuée au plus tard le **vendredi 29 août 2025 (semaine 35)**.

- En cas de non-participation à la journée "Quid après les études" du 23 mai 2025, rendre un travail écrit au plus tard le **vendredi 29 août 2025 (semaine 35)**.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques****9 Bibliographie**

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

10 **Enseignant·e·s**

Berger Jean-Claude
Berrocal Sabrina
Cornaz Sarah
Csupor Isabelle
De Oliveira Bettencourt Sophie
Gani Sabina
Garcia Stéphanie
Jaccard Thierry Stéphane
Kana Christelle
Kempter Kevin
Kerautret Sandrine
Krafft Matthieu
Martin Murielle
Masciulli Vincent
Mayor Stéphane
Mc Cormick Marie
Montefusco Camille Charlotte
Nanchen Chloé
Pelizzari Alessandro
Richardet Elodie
Russi Umberto
Stadelmann Sophie
Tiberghien Julie
Tironi Yuri
Trebert Dominique
Vacataire1
Vacataire2
Vacataire3

Responsable de module *

PFLEGHARD Saskia

Descriptif validé le *

20 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle